



Filmé sur lieu de travail a nôtre insu

Par tatou

Bonjour,

Nous sommes deux secrétaires employées dans un garage automobile, nous avons constaté qu'une caméra de surveillance est dissimulé dans nôtre bureau, et que nous sommes filmé constamment sans que nous soyons prévenu, le responsable hiérarchique ne souhaite pas nous répondre a ce sujet, que pouvons nous faire pour cette situation ?

Par kang74

Bonjour

L'usage des caméras sur le lieu de travail est légitime si c'est pour la protection des biens et des personnes .

Il doit faire l'objet d'une déclaration à la CNIL et vous devez en être informées en tant qu'employées .

[url=https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-au-travail]https://www.cnil.fr/fr/la-videosurveillance-videoprotection-au-travail[/url]

Par de là, soit vous pensez qu'une résolution amiable est possible et vous demandez à avoir des explications par écrit sur ce dispositif sans en avoir été informé avant (si vous ne vous occupez pas de l'argent cela parait disproportionné) soit vous utilisez les moyens proposés par la cnil .